

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: [www. www. au.int](http://www.au.int)

OSC51172 - 38/2/15

CONSEIL EXÉCUTIF

Trente-neuvième session ordinaire

27 septembre – 1^{er} octobre 2021

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1283(XXXIX)

Original : anglais

**RAPPORT À MI-PAROURS DU SOUS-COMITÉ PLÉNIER DU
COREP SUR LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE POUR
LA PÉRIODE DE JANVIER À JUILLET 2021**

Introduction

1. Au cours de la période de janvier à juillet 2021, le Sous-comité plénier du COREP sur la coopération multilatérale (SCPCM), a tenu les deux (2) réunions indiquées ci-après, l'une sous la présidence de S.E. l'Amb. Fafre Camara, Représentant permanent de la République du Mali, l'autre sous la présidence du nouveau Président du Sous-comité, S.E. l'Amb. Edward Xolisa Makaya, Représentant permanent de la République d'Afrique du Sud, qui dirigera les travaux du Sous-comité pour un mandat biennal, d'avril 2021 à mars 2023 :

- i) La quarante-neuvième réunion, tenue le 13 janvier 2021, au cours de laquelle les États membres ont principalement examiné et adopté le rapport annuel 2020 du SCPCM et les projets de décisions du Conseil exécutif sur la coopération multilatérale, ainsi que les critères d'accueil des conférences sur les partenariats ;
- ii) La cinquantième réunion, tenue le 23 juillet 2021, qui a examiné le projet de rapport du SCPCM pour la période de janvier à juillet 2021 et passé en revue les questions de partenariat spécifiques présentées par la Commission.

2. Au cours du premier semestre 2021, le Sous-comité plénier sur la coopération multilatérale s'est principalement attaché à assurer le suivi de la mise en œuvre de la décision EX.CL/Dec.1107(XXXVIII) du Conseil exécutif, prise lors de sa trente-huitième session ordinaire, qui s'est tenue les 3 et 4 février 2021 à Addis-Abeba (Éthiopie), et qui :

- i) *Demande au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, l'AUDA-NEPAD, les Communautés économiques régionales (CER) et les groupes d'ambassadeurs africains dans les pays partenaires, de finaliser l'élaboration du projet de stratégie de partenariat et du document-cadre de politique générale, pour le soumettre au Conseil exécutif en février 2022.*
- ii) *Demande au Président de la Commission, d'entreprendre des consultations avec les Partenaires et les États membres désignés pour accueillir les Sommets des partenariats afin de faire des propositions sur les Sommets des partenariats qui pourraient se tenir en 2021, et de faire rapport aux États membres, sur les résultats desdites consultations, en tenant compte de l'amélioration des conditions de santé publique causée par la pandémie de Covid-19 et conformément à la Décision EX.CL/Dec.899 (XXVIII), de janvier 2016.*

3. Le présent rapport, qui se divise en deux parties, résume les questions examinées et les conclusions formulées à l'occasion de la réunion de ce Sous-comité qui s'est tenue le 23 juillet 2021. La première partie du présent rapport aborde les questions générales liées aux partenariats, et fournit notamment des informations actualisées sur l'élaboration du Cadre de stratégie et de politique des partenariats de l'UA, ainsi que sur les résultats des consultations menées par le Président de la Commission sur les réunions de partenariat qui se tiendront en 2021, tandis que la deuxième partie résume les délibérations concernant chaque partenariat stratégique.

Partie I. Questions générales sur les PARTENARIATS

1.1 Élaboration du Cadre de stratégie et de politique des partenariats de l'UA

4. Le Conseil exécutif, par sa décision **EX.CL/Dec. 1107 (XXXVIII)**, prise lors de sa trente-huitième session ordinaire, tenue les 3 et 4 février 2021, à Addis-Abeba (Éthiopie), a demandé au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, l'AUDA-NEPAD, les Communautés économiques régionales (CER) et les Groupes d'ambassadeurs africains dans les pays partenaires, de finaliser l'élaboration du projet de Document-cadre de stratégie et de politique des partenariats en vue de sa présentation au Conseil exécutif en février 2022.

5. Conformément à la décision susmentionnée, la Commission a engagé les services d'un consultant pour l'aider à élaborer le cadre stratégique et politique de partenariat.

6. Le consultant a depuis commencé son travail et se trouve actuellement engagé dans une phase de consultations approfondies avec toutes les parties prenantes associées à la gestion des activités de partenariat de l'UA, notamment les membres du Comité des Représentants permanents de l'UA.

7. Le consultant doit fournir et présenter un premier projet de stratégie de partenariat de l'UA au Sous-comité plénier sur la coopération multilatérale en août 2021.

Recommandations

8. Le Sous-comité plénier sur la coopération multilatérale propose au COREP de recommander au Conseil exécutif de :

- i) **ACCUEILLE FAVORABLEMENT ET SALUE** la nomination du consultant pour piloter l'élaboration du Cadre de stratégie et de politique en matière de partenariat ;
- ii) **PREND NOTE** des progrès réalisés dans les consultations en cours entre le consultant et les États membres, les Communautés économiques régionales (CER), l'AUDA-NEPAD et les groupes d'ambassadeurs africains dans les pays partenaires sur l'élaboration du projet de stratégie et de cadre politique des partenariats en vue de sa présentation à la 40e session ordinaire du Conseil exécutif en février 2022, conformément à la Décision du Conseil exécutif n° : EX.CL/Dec.1107(XXXVIII) de février 2021.

1.2 Consultations menées par le Président sur les réunions devant se tenir en 2021

9. Lors de sa trente-huitième session ordinaire tenue les 3 et 4 février 2021 à Addis-Abeba (Éthiopie), le Conseil exécutif, par sa décision **EX.CL/Dec. 1107(XXXVIII)**, a demandé au Président de la Commission, d'entreprendre des consultations avec les partenaires et les États membres désignés pour accueillir les Sommets de partenariat afin de faire des propositions sur les Sommets de partenariat qui pourraient se tenir en

2021, et de faire rapport aux États membres, sur les résultats desdites consultations, en tenant compte de l'amélioration des conditions de santé publique engendrées par la pandémie de Covid-19 et conformément à la décision **EX.CL/Dec.899 (XXVIII)**, de janvier 2016.

10. En ce qui concerne le cinquième (5^e) Sommet Afrique-Monde arabe qui se tiendra à Riyad (Royaume d'Arabie Saoudite), la Commission a reçu une note verbale **028/AUC/LAS.AA/21**, datée du 21 mai 2021, de la Mission permanente de la Ligue des États arabes (LEA) à Addis-Abeba, informant la Commission que le Royaume d'Arabie Saoudite a exprimé sa volonté d'accueillir le cinquième Sommet Afrique-Monde arabe en mai 2022 et a demandé au Secrétariat de la LEA de travailler en coordination avec la Commission de l'UA afin de convenir mutuellement sur une date appropriée pour le Sommet qui doit être convoqué en mai 2022.

11. S'agissant du sixième (6^e) Sommet UA-UE qui doit se tenir en Europe, les échanges entre les hauts fonctionnaires des deux parties ont mis en évidence la demande de l'Union européenne de reporter le sixième Sommet UA-UE au premier trimestre 2022.

12. En ce qui concerne les deux (2) sommets de partenariat restants, à savoir le troisième Sommet Turquie-Afrique et le quatrième Sommet Afrique-Inde, le Bureau des partenariats souhaite informer qu'il n'a aucune indication de la volonté de l'Inde d'accueillir le sommet en 2021. Une réunion tenue entre le Bureau des partenariats et l'ambassadeur indien n'a donné lieu à aucune confirmation, l'ambassadeur indien ayant indiqué qu'il s'entretiendrait avec sa capitale et reviendrait sur la question par la suite. En revanche, la Turquie a fait part de son intérêt pour la tenue de son sommet cette année et s'est engagée auprès de la Commission à cet égard.

Recommandations

13. Le Sous-comité plénier sur la coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif de :

- i) RECOMMANDER** à la Conférence d'approuver la tenue du sixième Sommet UE-UA au cours du premier trimestre de 2022 et de demander au COREP, en étroite collaboration avec la Commission et la Commission européenne, de convenir des dates appropriées pour le sixième Sommet UE-UA en 2022 en Europe ;
- ii) RECOMMANDER** à la Conférence d'approuver la tenue du cinquième Sommet Afrique-Monde arabe en mai 2022, à Riyad, (Arabie saoudite), et de demander au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, le Secrétariat de la Ligue des États arabes, et le pays hôte, le Royaume d'Arabie Saoudite de convenir des dates appropriées ;
- iii) PRENDRE NOTE** des consultations en cours avec l'Inde sur la tenue du quatrième (4^e) Sommet Afrique-Inde ;

- iv) **DEMANDER** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, d'examiner les dates proposées par la Turquie pour la tenue du 3e Sommet Turquie-Afrique et de convenir d'une date mutuellement acceptable.

PARTIE II. QUESTIONS SPECIFIQUES AUX PARTENARIATS

2.1. Partenariat UA-UE

14. La décision **EX.CL/Dec. 1107 (XXXVIII)** du Conseil exécutif de février 2021, a demandé au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, de convenir avec l'UE d'une date appropriée pour la deuxième réunion ministérielle UA-UE qui se tiendra en 2021, à Kigali, au Rwanda, sous réserve de l'amélioration des conditions de santé publique causée par la pandémie de Covid-19 et conformément aux décisions pertinentes sur l'organisation des réunions de partenariat de l'UA.

15. Conformément à la décision du Conseil exécutif susmentionnée, des consultations ont été entreprises entre le président du Conseil exécutif, la direction de la Commission européenne et le pays hôte, le Rwanda. Ces consultations ont abouti à un accord pour accueillir la deuxième (2^e) réunion ministérielle UA-UE les 25 et 26 octobre 2021.

16. Les préparatifs de la deuxième réunion ministérielle UA-UE ont donc commencé aussi bien sur les documents de fond finaux que sur les arrangements logistiques et les représentants de l'UA et de l'UE se sont rencontrés lors de la réunion du Comité conjoint de pilotage du partenariat UA-UE pour examiner le projet de communiqué ainsi que le projet d'ordre du jour et de programme de travail de la réunion conjointe des hauts fonctionnaires et la réunion ministérielle qui se tiendront à Kigali (Rwanda). En ce qui concerne les dispositions administratives et protocolaires, les préparatifs sont également à un stade avancé car plusieurs consultations ont eu lieu entre la Commission, l'UE et le pays hôte, le Rwanda.

Recommandations :

17. Le Sous-comité plénier sur la coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif de :

- i) **PRENDRE NOTE** du processus préparatoire en cours pour la tenue de la deuxième (2^e) réunion ministérielle UA-UE et de demander à la Commission de diffuser le projet de communiqué ainsi que le projet d'ordre du jour et de programme de travail auprès des États membres dès que le comité de pilotage conjoint les aura finalisés
- ii) **APPROUVER** les dates proposées du 25 et 26 octobre 2021 pour la tenue de la 2^e réunion ministérielle UA - UE à Kigali (Rwanda), sous réserve de l'amélioration des conditions sanitaires publiques causées par la pandémie de Covid-19.
- iii) **RAPPELER** la Décision de la Conférence n° : Assembly/AU/Dec.762 (XXXIII) de février 2020, qui : « RÉAFFIRME le droit de tous les États membres de l'UA de participer aux réunions statutaires, liées aux

partenariats entre l'Union africaine ou le continent africain et un autre Continent ou organisation régionale » ;

2.3 Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD)

18. Les activités ont porté sur le suivi des résultats du Sommet de la TICAD-7 qui s'est tenu à Yokohama au Japon, en août 2019, notamment la finalisation du Plan d'action de Yokohama 2019 et les préparatifs du Sommet de la TICAD-8 qui se tiendra en République de Tunisie, en 2022.

19. La finalisation du Plan d'action de Yokohama 2019 a été marquée par les consultations avec le Japon pour l'inclusion des initiatives et mesures de l'Union africaine dans le Plan d'action, ainsi que sur les modalités de collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale sur leurs initiatives et mesures respectives visant à assurer une synergie dans la mise en œuvre du Plan d'action. Dans le cadre du processus de finalisation dudit Plan d'action, les activités se sont également concentrées sur la mise au point et le lancement du site web de suivi de la TICAD-7 afin de permettre les inscriptions des partenaires de la TICAD, et de rendre compte de la mise en œuvre du Plan d'action de la TICAD-7.

20. Conformément au mécanisme de suivi de la TICAD, le Comité de suivi conjoint (CSC) s'est réuni le 15 juillet 2021 pour discuter des priorités et des processus menant à la TICAD 8 ainsi que du suivi de la TICAD 7, en vue d'analyser l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'économie et la société africaines, ainsi que l'état de mise en œuvre du Plan d'action de Yokohama 2019.

21. En ce qui concerne le Sommet de la TICAD-8 qui se tiendra en Tunisie, en 2022, les préparatifs ont progressé en collaboration avec la Tunisie. Conformément à la décision **EX.CL/Dec.1107(XXXVIII)** du Conseil exécutif de l'UA de février 2021, qui « *approuve la tenue de la réunion ministérielle au Japon au cours du second semestre de 2021* », le Japon a proposé les dates privilégiées des samedi 6 et dimanche 7 novembre 2021, avec des dates alternatives des samedi 13 et dimanche 14 novembre 2021.

22. Compte tenu de la situation actuelle de la pandémie de Covid-19, le Japon propose un format hybride de participation, (participation en ligne complète et un nombre limité de délégations en présentiel, à Tokyo, au Japon) ou par un processus virtuel complet, sous réserve de l'amélioration des conditions de santé publique engendrées par la pandémie de COVID-19. Dans le cas de l'option hybride comme format principal, avec une participation virtuelle en ligne complète et un nombre limité de délégations présentes physiquement, à Tokyo, la proposition du Japon se décline comme suit :

- i) Les ministres des Affaires étrangères de la Troïka de l'Union africaine, à savoir les présidents précédent, actuel et futur de l'UA (Afrique du Sud (2020), RDC (2021), Sénégal (2022)) ;
- ii) Ministre des Affaires étrangères du pays hôte de la TICAD-8 en 2022 (Tunisie) ;

- iii) Co-organisateurs de la TICAD (Japon, Commission de l'UA, Bureau du conseiller spécial des Nations Unies pour l'Afrique (UNOSAA), PNUD et Banque mondiale).

23. En attendant que la partie africaine finalise les consultations sur les dates proposées ci-dessus pour la réunion ministérielle, les autres co-organisateurs, dont le Japon, pays d'accueil de la réunion ont approuvé la date du 6-7 novembre 2021 pour la tenue de la prochaine réunion ministérielle par le biais d'une plate-forme virtuelle.

Recommandations

24. Le Sous-comité plénier sur la coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif de :

- i) **SE FÉLICITER** de la finalisation du Plan d'action de Yokohama 2019 ainsi que de la mise en œuvre opérationnelle du site Web de suivi de la TICAD ;
- ii) **PRENDRE NOTE** de la tenue de la réunion du Comité de suivi conjoint par des moyens virtuels, le 15 juillet 2021, qui sert les intérêts de l'UA dans l'élaboration des priorités et des processus menant à la TICAD 8 ainsi que dans le suivi de la TICAD 7, en vue d'analyser l'impact du COVID-19 sur l'économie et la société africaines, et l'état de mise en œuvre du Plan d'action de Yokohama 2019 ;
- iii) **RECOMMANDER** l'approbation des dates des 6 et 7 novembre 2021 pour la tenue de la réunion ministérielle par un processus virtuel;
- iv) **DEMANDER** au COREP de travailler en étroite collaboration avec la Commission, le Japon et les autres co-organisateurs pour finaliser les documents de travail de la réunion.
- v) **RAPPELLER** la Décision de la Conférence n° : Assembly/AU/Dec.762 (XXXIII), de février 2020, qui : « RÉAFFIRME le droit de tous les États membres de l'UA de participer aux réunions statutaires, liées aux partenariats entre l'Union africaine/le continent africain et un autre Continent ou organisation régionale » ; et « DÉCIDE que l'Union africaine/le continent africain sera représenté aux réunions statutaires de partenariat entre l'Union africaine/le continent africain et un pays partenaire par les membres du Bureau de la Conférence de l'Union, les présidents des Communautés économiques régionales (CER)), le Président du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement (HSGOC) de l'AUDA-NEPAD et le Président de la Commission de l'UA » ;

2.4 Partenariat Afrique-Corée

25. La trente-huitième (38^e) session ordinaire du Conseil exécutif, tenue les 3 et 4 février 2021 à Addis-Abeba (Éthiopie), a approuvé la tenue du cinquième (5^e) Forum ministériel Afrique-Corée au cours de la première ou de la deuxième semaine de

novembre 2021 à Séoul (Corée), sous réserve de l'amélioration des conditions de santé publique causées par la pandémie de Covid-19 et, si nécessaire, d'explorer la possibilité de tenir ladite réunion ministérielle en ligne après consultation de la Corée.

26. Après la troisième réunion de consultation politique Afrique-Corée qui s'est tenue en ligne le 24 février 2021, les consultations entre la Commission de l'UA et la Corée ont commencé sur les préparatifs du Forum et les deux parties examinent actuellement le projet de note d'orientation soumis par la Corée. Les deux parties doivent encore travailler sur les projets de déclaration et de plan d'action, qui doivent être conformes aux priorités de l'Agenda 2063 de l'UA.

27. Dans le projet de note d'orientation, la partie coréenne a demandé un changement de date pour le forum (9 et 10 décembre 2021), afin de l'organiser à l'occasion de la Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, prévue les 7 et 8 décembre 2021.

Recommandations

28. Le Sous-comité plénier sur la coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif de :

- i) PRENDRE NOTE** des préparatifs de la tenue du 5^e Forum ministériel Corée- Afrique;
- ii) RECOMMANDER** l'approbation des dates des 9 et 10 décembre 2021, pour la tenue du Forum à Seoul, sous réserve de l'amélioration de la situation sanitaire causée par la pandémie de Covid-19 et, le cas échéant, envisager la possibilité d'organiser ce Forum ministériel en format virtuel, après consultation avec la Corée ;
- iii) DEMANDER** à la Commission de travailler en collaboration avec la Corée pour l'élaboration de tous les documents nécessaires, à savoir le projet de déclaration et le projet de plan d'action conjoint ;
- iv) SOULIGNER** que la représentation de la partie de l'UA au 5^e Forum ministériel Corée-Afrique doit être conforme à la Décision du Conseil Exécutif n° : EX.CL/Dec.1073 (XXXVI), de février 2020, qui a décidé que : *« L'Union africaine/le continent africain doit être représenté aux réunions statutaires de partenariat entre l'Union africaine/continent africain et un pays partenaire par les Membres du Bureau de la Conférence de l'Union, les Présidents des Communautés Economiques Régionales (CER), le Président des Chefs d'Etat et Comité d'orientation du gouvernement (HSGOC) de l'AUDA-NEPAD et le Président de la Commission de l'UA ;*

2.5 Partenariat Afrique - Turquie

29. Le 8 avril 2021, l'Ambassade de la République de Turquie à Addis-Abeba (Éthiopie), par le biais de la Note verbale **Z-2021/56014670/32555902** a fait certaines propositions pour tenir le troisième Sommet Afrique-Turquie du 8 au 10 septembre 2021,

ou du 16 au 18 septembre 2021, en Turquie et a également soumis le Projet de plan d'action et le rapport conjoint de mise en œuvre pour examen par la Commission de l'UA. À cet égard, les travaux sur le rapport conjoint de mise en œuvre et le projet de plan d'action sont en cours, en tenant compte des priorités de l'Union africaine.

30. Les deux parties continueront à travailler ensemble à l'élaboration du projet de déclaration et du projet de plan d'action pour le prochain sommet.

Recommandations :

31. Le Sous-comité plénier sur la coopération multilatérale propose que le COREP **recommande** au Conseil exécutif de :

- i) **PRENDRE NOTE** des consultations qui ont eu lieu entre la Commission et la Turquie ;
- ii) **RECOMMANDER** que le Sommet Turquie -Afrique se tienne avant la fin de l'année à une date à convenir d'un commun accord. Le format de celui-ci et la confirmation de la date seront déterminés par le Bureau de la Conférence et les Présidents des CER ;
- iii) **DEMANDER** à la Commission de travailler en étroite collaboration avec la Turquie pour finaliser les documents définitifs et les communiquer du Sous-comité plénier sur la coopération multilatérale pour examen ;
- iv) **RAPPELLER** la Décision de la Conférence n° : Assembly/AU/Dec.762(XXXIII), de février 2020, qui, « DÉCIDE que l'Union africaine/le continent africain sera représenté aux réunions statutaires de partenariat entre l'Union africaine/le continent africain et un pays partenaire par les membres du Bureau de la Conférence de l'Union, les présidents des Communautés économiques régionales (CER), le président du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement (HSGOC) de l'AUDA-NEPAD et le Président du Commission de l'UA » ;

2.6 Forum de coopération Chine-Afrique (FOCAC)

32. Lors de la réunion du Sous-comité plénier sur la coopération multilatérale, tenue le 23 juillet 2021, le Représentant du Sénégal, pays hôte de la prochaine réunion ministérielle du FOCAC, a informé les Etats membres sur l'état des préparatifs de la prochaine réunion ministérielle du FOCAC. Il a fait savoir aux participants que la prochaine réunion du FOCAC se tiendra fin novembre 2021.

Recommandations :

33. Le Sous-comité plénier sur la coopération multilatérale propose au COREP de recommander au Conseil exécutif de :

- i) **PRENDRE NOTE** des préparatifs de la tenue de la 8^e Conférence ministérielle du FOCAC ;

- ii) **DEMANDER** à la Commission, en collaboration avec la Chine, d'accélérer les préparatifs en vue de la tenue de la 8^e Conférence ministérielle du FOCAC, en étroite collaboration avec la représentation de l'UA à Pékin, en Chine, et le pays hôte, le Sénégal ;

- iii) **RAPPELLER** la Décision de la Conférence n° : Assembly/AU/Dec.762 (XXXIII), de février 2020, qui : « RÉAFFIRME le droit de tous les États membres de l'UA de participer aux réunions statutaires, liées aux partenariats entre l'Union africaine/ continent africain et autre continent ou organisation régionale » ; et « DÉCIDE que l'Union africaine / continent africain sera représenté aux réunions statutaires de partenariat entre l'Union africaine / continent africain et un pays partenaire par les membres du Bureau de la Conférence de l'Union, les présidents des Communautés économiques régionales (CER), le président du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement (HSGOC) de l'ADUA-NEPAD et le président de la Commission de l'UA;».

PROJET DE DÉCISION SUR LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE

Le Sous-comité plénier du COREP sur la coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif de:

A. Sur l'élaboration d'un Cadre de stratégie et de politique de partenariat de l'UA

- (i). **ACCUEILLIR favorablement ET APPRÉCIER** la nomination du consultant pour diriger l'élaboration du cadre de stratégie et de politique des partenariats ;
- (ii). **PRENDRE NOTE** des consultations en cours entre le consultant et les États membres, les Communautés économiques régionales (CER), l'AUDA-NEPAD et les groupes d'ambassadeurs africains dans les pays partenaires dans le cadre de l'élaboration du projet de cadre de stratégie et de politique des partenariats en vue de sa soumission à la 40^e session ordinaire du Conseil exécutif en février 2022, conformément à la Décision du Conseil exécutif n° : EX.CL/Dec.1107(XXXVIII) de février 2021.

B. Sur les réunions de partenariat qui se tiendront en 2021

- (iii). **RECOMMANDER** à la Conférence d'approuver la tenue du 6^e sommet UE-UA au cours du premier trimestre de 2022 et demande au COREP, en étroite collaboration avec la Commission et la Commission européenne, de convenir de dates appropriées pour le 6^e sommet UE-UA en 2022, en Europe;
- (iv). **RECOMMANDER** à la Conférence d'approuver la tenue du 5^e Sommet Afrique-Monde arabe qui se tiendra en mai 2022, à Riyad, en Arabie saoudite, et de demander au COREP en étroite collaboration avec la Commission et le Secrétariat de la Ligue des États arabes et le pays hôte, le Royaume d'Arabie saoudite, de convenir d'une date appropriée;
- (v). **PRENDRE NOTE** des consultations en cours avec l'Inde sur la tenue du 4^e Sommet Afrique-Inde;
- (vi). **DEMANDER** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, d'examiner les dates proposées par la Turquie pour la tenue du 3^e Sommet Turquie-Afrique et de convenir d'une date mutuellement acceptable.

C. Partenariat UA-UE

- (vii). **PRENDRE NOTE** du processus préparatoire en cours pour la tenue de la 2e réunion ministérielle UA-UE ; et demander à la Commission de diffuser le projet de communiqué ainsi que le projet d'ordre du jour et de programme de travail aux États membres dès que le comité directeur conjoint les aura finalisés ;
- (viii). **APPROUVER** les dates proposées des 25 et 26 octobre 2021 pour la tenue de la 2e réunion ministérielle UA - UE à Kigali (Rwanda), sous réserve de l'amélioration des conditions de santé publique causée par la pandémie de COVID-19 ;
- (ix). **RAPPELLER** la Décision de la Conférence n° : Assembly/AU/Dec.762 (XXXIII), de février 2020, qui : « RÉAFFIRME le droit de tous les États membres de l'UA de participer aux réunions statutaires, liées aux partenariats entre l'Union africaine/le continent africain et un autre Continent ou organisation régionale»;

D. Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD)

- (x). **SE FÉLICITER** de la finalisation du Plan d'action de Yokohama 2019 ainsi que de l'opérationnalisation du site Web de suivi de la TICAD;
- (xi). **PRENDRE NOTE** de la tenue de la réunion du Comité de suivi conjoint par des moyens virtuels, le 15 juillet 2021, qui renforce l'intérêt de l'UA pour l'élaboration des priorités et des processus menant à la TICAD 8 ainsi que pour le suivi de la TICAD 7, afin d'examiner l'impact du COVID-19 sur l'économie et la société africaines, et l'état de mise en œuvre du plan d'action de Yokohama 2019;
- (xii). **RECOMMANDER** l'approbation des dates des 6 et 7 novembre 2021 pour la tenue de la réunion ministérielle à travers une plate-forme virtuelle ;
- (xiii). **DEMANDER** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, le Japon et les autres co-organisateur, de finaliser les documents de travail de la réunion.
- (xiv). **RAPPELLER** la Décision de la Conférence n° : Assembly/AU/Dec.762 (XXXIII), de février 2020, qui : « RÉAFFIRME le droit de tous les États membres de l'UA de participer aux réunions statutaires, liées aux partenariats entre l'Union africaine/le continent africain et un autre Continent ou organisation régionale » ; et « DÉCIDE que l'Union africaine/le continent africain sera représenté aux réunions statutaires de partenariat entre l'Union africaine/le continent africain et un pays partenaire par les membres du Bureau de la Conférence de l'Union, les présidents des Communautés économiques régionales (CER)), le Président du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement (HSGOC) de l'AUDA-NEPAD et le Président de la Commission de l'UA » ;

E. Partenariat Afrique - Corée

- (xv). **PRENDRE NOTE** des préparatifs de la tenue du 5e Forum ministériel Corée-Afrique ;
- (xvi). **RECOMMANDER** l'approbation des dates des 9-10 décembre 2021, pour la tenue du Forum à Séoul, sous réserve de la situation de santé publique causée par la pandémie de COVID-19, et, si nécessaire, d'explorer la possibilité de tenir le Forum ministériel par des moyens virtuels après consultations avec la Corée;
- (xvii). **DEMANDER** à la Commission de travailler avec la Corée pour élaborer tous les documents requis, à savoir le projet de déclaration et le projet de plan d'action conjoint ;
- (xviii). **SOULIGNER** que la participation du côté de l'UA au 5e Forum ministériel Corée-Afrique sera conforme à la Décision du Conseil exécutif n° : EX.CL/Dec.1073(XXXVI), de février 2022, qui a décidé que : « *l'Union africaine/ Continent africain est représenté aux réunions statutaires de partenariat entre l'Union Africaine/Continent Africain et un pays partenaire par les Membres du Bureau de la Conférence de l'Union, les Présidents des Communautés Economiques Régionales (CER), le Président des Chefs de Comité d'orientation de l'État et du gouvernement (HSGOC) de l'AUDA-NEPAD et le Président de la Commission de l'UA* » ;

F. Partenariat Afrique – Turquie

- (xix). **PRENDRE NOTE** des consultations qui ont eu lieu entre la Commission et la Turquie;
- (xx). **RECOMMANDER** que le Sommet Turquie-Afrique soit convoqué avant la fin de l'année à une date à convenir d'un commun accord. Le format de celui-ci et la confirmation de la date seront déterminés par le Bureau de la Conférence et les Présidents des CER ;
- (xxi). **DEMANDER** à la Commission de travailler en étroite collaboration avec la Turquie pour finaliser les documents finaux et les diffuser pour examen par le Sous-comité plénier sur la coopération multilatérale ;
- (xxii). **RAPPELLER** la Décision de la Conférence n° : Assembly/AU/Dec.762 (XXXIII), de février 2020, qui, « a DÉCIDÉ que l'Union africaine/le continent africain sera représenté aux réunions statutaires de partenariat entre l'Union africaine/le continent africain et un partenaire pays par les membres du Bureau de la Conférence de l'Union, les Présidents des Communautés économiques régionales (CER), le Président du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement (HSGOC) de l'AUDA-NEPAD et le Président de la Commission de l'UA » ;

G. Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC)

- (xxiii). **PRENDRE NOTE** des préparatifs de la tenue de la 8e Conférence ministérielle du FOCAC ;
- (xxiv). **DEMANDER** à la Commission, en collaboration avec la Chine, d'accélérer les préparatifs de la tenue de la 8e Conférence ministérielle du FOCAC, en étroite collaboration avec la représentation de l'UA à Pékin, en Chine, et le pays hôte, le Sénégal ;
- (xxv). **RAPPELLER** la Décision de la Conférence n° : Assembly/AU/Dec.762 (XXXIII), de février 2020, qui : « RÉAFFIRME le droit de tous les États membres de l'UA de participer aux réunions statutaires, liées aux partenariats entre l'Union africaine/le continent africain et un autre Continent ou organisation régionale » ; et « a DÉCIDÉ que l'Union africaine/le continent africain sera représenté aux réunions statutaires de partenariat entre l'Union africaine/le continent africain et un pays partenaire par les membres du Bureau de la Conférence de l'Union, les présidents des Communautés économiques régionales (CER)), le Président du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement (HSGOC) de l'AUDA-NEPAD et le Président de la Commission de l'UA ».

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2021-09-27

Mid-Term Report of the Sub-Committee of the Whole on Multilateral Cooperation for the Period of January to July 2021

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/10329>

Downloaded from African Union Common Repository